

Discours prononcé le Mardi premier Octobre en l'Eglise des Religieuses Carmélites de S. Denis, pour la cérémonie de la prise du voile de profession de Madame Loïse de France, par Messire Armand de Roquelaure, Evêque de Senlis &c. A Paris 1771.

Si la réputation de Mr. l'Evêque de Senlis suffit pour faire l'éloge de son Discours, on peut dire que ce seul Discours suffit pour faire la réputation de son Auteur. La Profession Religieuse y est comparée au Martyre : premièrement, parce qu'elle rend à Dieu un égal témoignage. Secondement, parce qu'elle a droit à une égale récompense. Le texte est pris de l'Épître 1<sup>ere</sup>. de S. Jean, ch. 5. & exprime exactement l'esprit du discours : *Hæc est victoria, qua vincit mundum, fides nostra.* On peut dire que c'est ici le triomphe de l'Etat Religieux, & plus encore de la Religion Chrétienne, qui inspire de si grandes résolutions. Le silence des Incrédules à la vûe de l'exemple de cette auguste Princesse, prouve suffisamment qu'ils n'ont pû se garantir de l'impression qu'il a faite sur tous les cœurs, ni de la conviction qu'il a portée dans les esprits sur le droit & la justice d'une cause, à laquelle on fait de pareils sacrifices.

“ En considérant la rigueur & l'étenduë  
d'un engagement si redoutable, peut-on dou-  
ter un instant qu'il ne soit inspiré par la per-  
suation la plus forte & la conviction la plus  
intime. A la vûe de ces grands spectacles,  
qu'on ne peut achever sans une force plus  
qu'humaine, l'Incrédule même est forcé de  
reconnoître